**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

#### UNITE D’ENSEIGNEMENT

**ENSEIGNEMENT CLINIQUE : STAGE DE DEMARCHES EN SOINS INFIRMIERS AUX ADULTES**

**ENSEIGNEMENT superieur de type court**

**DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE**

|  |
| --- |
| **CODE : 82 15 11 U34 D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 juin 2016,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **ENSEIGNEMENT CLINIQUE : STAGE DE DEMARCHES EN SOINS INFIRMIERS AUX ADULTES** ENSEIGNEMENT superieur de type court |

**1. FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

*conformément au Décret du 18 juillet 2008 fixant les conditions d’obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier en soins infirmiers, renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d’enseignement supérieur, tel que modifié,*

de manière générale :

1. de construire son identité professionnelle au contact de situations de soins diversifiées ;
2. d’appliquer la démarche en soins comme outil de travail quotidien ;
3. d'adapter ses comportements et attitudes aux personnes et situations rencontrées ;

*dans un service hospitalier médical et/ou chirurgical et/ou gériatrique,*

d'une manière plus spécifique :

1. de se familiariser à la vie d'un service hospitalier et aux relations avec l'ensemble de l'institution hospitalière ;
2. de prendre en soins une personne adulte malade en vue de lui dispenser des soins infirmiers généraux en utilisant la démarche de soins infirmiers ;
3. de rédiger des rapports de projets de soins qui démontrent la mise en application de la démarche en soins infirmiers en lien avec ses acquis d’apprentissage issus de ses recherches et de ses connaissances, tant en sciences biomédicales qu’en pathologie générale.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**En science infirmière : démarche en soin,**

*pour des situations de prises en soins de bénéficiaires dans les domaines généraux de la médecine et de la chirurgie,*

*en référence à un modèle conceptuel,*

*à partir d’un projet de soins donné*,

1. établir une bibliographie pertinente et scientifique ;

*et par le jugement et le raisonnement cliniques,*

1. rédiger un projet de soins ;
2. cibler les informations pertinentes à transmettre pour assurer la continuité des soins sur base de la démarche en soins infirmiers.

**En relation soignant/soigné,**

*à travers une situation professionnelle de soins définie,*

1. expliquer les éléments qui interviennent dans la relation soignant-soigné et s’y positionner en tant que soignant ;
2. l’analyser sous l’angle des approches psychologique, socio-anthropologique, philosophique, relationnelle et communicationnelle ;
3. proposer et justifier des interventions qui permettent de conduire ou d’établir une relation soignant /soigné prenant en compte les dimensions psychologiques, culturelles, socio-anthropologiques du bénéficiaire de soins.

**En déontologie, éthique et législation appliquées au secteur infirmier,**

1. situer la profession infirmière, des organisations et associations professionnelles, leurs structures de fonctionnement dans le système de santé actuel, au regard des fondements légaux, des principes déontologiques et de l’éthique professionnelle ;
2. employer la terminologie propre aux praticiens de l’art infirmier comme définie par le « centre de terminologie nationale » ;

*à partir de situations de la vie professionnelle amenées par le chargé de cours,*

1. les analyser en tenant compte des aspects déontologiques, éthiques, législatifs et institutionnels dans le respect de la liberté du bénéficiaire de soins ;
2. identifier les notions de responsabilité professionnelle civile et pénale ;
3. énoncer et expliciter ses droits et devoirs en tant que professionnel en faisant référence aux principes de droit du travail et montrer comment ceux-ci s'articulent avec l'exercice du métier.

**En pathologies générales et spécialisées,**

*pour au moins une pathologie relevant de la pédiatrie, de la psychiatrie, de la gériatrie, et d’au moins deux des spécialités suivantes : hématologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, dermatologie, anesthésiologie y compris algologie, soins d'urgence et soins intensifs, oncologie,*

1. énoncer, définir et décrire, en termes scientifiques, les symptômes, les facteurs étiologiques les plus courants et les éléments fondamentaux du processus physiopathologique ;
2. énoncer des méthodes d’investigation diagnostique ;
3. préciser des options thérapeutiques, médicamenteuses, diététiques, y compris chirurgicales, actuellement défendues ;
4. préciser les mesures de surveillance et les complications les plus fréquentes ainsi que leurs mesures préventives ;
5. caractériser les spécificités de la prise en soins.

**2.2. Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d’enseignement **Science infirmière :** **Démarche en soins**, code N° **821504U34D1**, **Relation soignant/soigné**, code N° **821519U34D1**, **Déontologie, éthique et législation appliquées au secteur infirmier**, code N° **821507U34D1**, **Pathologies générales et spécialisées,** code N° **821517U34D1,** classées dans l’enseignement supérieur de type court.

**3. ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*dans les services où les stages ont été effectués, à partir de la mise en œuvre de projets de soins, en ayant recours à des outils informatiques et des services de santé en ligne mis à disposition,*

* en utilisant la démarche en soins infirmiers, de rédiger des rapports de projets de soins relatifs à une situation clinique d’un bénéficiaire de soins adulte qui identifient :
* les hypothèses de diagnostics infirmiers,
* les problèmes traités en collaboration,
* la validation du ou des diagnostic(s) infirmier(s),
* le plan de soins pertinent : les objectifs négociés avec le bénéficiaire de soins, les interventions et l’évaluation de la démarche en soins infirmiers.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le niveau d’organisation et de dextérité : la capacité d’organisation de l’environnement spatial et matériel propre au soin, la maitrise gestuelle,
* le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
* le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
* le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
* le niveau d’autonomie : la capacité à faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

**4. PROGRAMME**

**4.1. Programme pour l’étudiant**

L'étudiant sera capable,

**4.1.1. Pour le stage**

*dans le respect du règlement d’ordre intérieur des stages en enseignement clinique et dans un service médical et/ou chirurgical et/ou gériatrique en milieu hospitalier, dans le respect des règles de sécurité, d’hygiène, d’asepsie, de déontologie et d’éthique,*

1. de construire, de mettre en œuvre et d’évaluer des démarches en soins infirmiers :

* de prendre connaissance des spécificités du service dans lequel le stage se déroulera et des types de pathologies qu’on y rencontre,
* de préparer des projets de soins basés sur la démarche en soins infirmiers, de les mettre en œuvre et de les évaluer, notamment sur base de documents professionnels,
* de transmettre et de partager auprès de l’équipe soignante ses propres observations et analyses,
* d’adopter les savoir-faire comportementaux professionnels auprès du bénéficiaire de soins, de son entourage, notamment l’écoute, la capacité d’adaptation à l’environnement…,
* dans le respect des règles d’usages de la langue française, de rédiger des rapports de projets de soins qui démontrent la mise en application de la démarche en soins infirmiers par l’intégration de ses acquis en sciences biomédicales et en pathologie générale et par une démarche autonome de recherches personnelles ;

1. de gérer la partie infirmière d’un dossier patient informatisé standard en utilisant les outils adaptés et d’utiliser la prescription électronique.

**4.1.2. Pour les activités d’intégration professionnelle et de pratique réflexive**

*dans le respect du non-jugement, du secret professionnel et dans un esprit de respect mutuel, à partir de l’ébauche du rapport de projet de soins rédigé par l’étudiant, selon la littérature scientifique et de référence en vigueur,*

1. de présenter les difficultés rencontrées lors de l’élaboration d’un projet de soins et portant sur :
2. les hypothèses de diagnostics infirmiers,
3. les problèmes traités en collaboration,
4. la validation du ou des diagnostic(s) infirmier(s),
5. le plan de soins pertinent : les objectifs négociés avec le bénéficiaire de soins et les interventions, l’évaluation de la démarche en soins infirmiers,
6. l’utilisation des outils informatiques et des services de santé en ligne ;
7. d’identifier, sur base d’observations et de collectes de données, des hypothèses de diagnostics infirmiers du projet de soins présenté et des problèmes traités en collaboration ;
8. de différencier les hypothèses de diagnostic infirmier de celles des problèmes traités en collaboration ;
9. de confronter ces hypothèses à la littérature scientifique sur les diagnostics et les interventions en soins infirmiers pour analyser la correspondance à la situation du bénéficiaire de soins ;
10. d’analyser les conditions de validation du diagnostic infirmier ;
11. d’analyser la pertinence du plan de soins (objectifs négociés, intervention infirmière, évaluation) ;
12. d’améliorer ses écrits professionnels de démarche en soins.

**4.2. Programme pour le personnel chargé de l’encadrement**

Le chargé de cours a pour mission :

**4.2.1. Pour l’encadrement de stage**

1. de veiller à l’organisation et au suivi administratif du stage :
2. d’expliciter la convention et la règlementation de stage et d’en assurer le suivi ;
3. de s’assurer de l’adhésion de l’étudiant ;
4. de définir les compétences à développer et les acquis d’apprentissage attendus ;
5. de communiquer les consignes et les critères de réussite ;
6. de gérer le suivi des activités du stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
7. d’écouter les expériences professionnelles interpellantes des étudiants en lien avec les activités de stage et si nécessaire proposer des pistes de solution ;
8. d’évaluer les acquis de l’étudiant par la correction des projets de soins.

**4.2.2. Pour l’encadrement des activités d’intégration professionnelle et de pratique réflexive**

1. d’organiser les séances de pratique réflexive autour des ébauches de projets de soins ;
2. de soutenir les étudiants dans l’analyse :
3. des hypothèses de diagnostics infirmiers,
4. des problèmes traités en collaboration,
5. des difficultés de validation du diagnostic infirmier,
6. de la pertinence du plan de soins : les objectifs négociés avec le bénéficiaire de soins et les interventions, l’évaluation de la démarche en soins infirmiers ;
7. d’aider les étudiants pour la rédaction des projets de soins.

**5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

**6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

**7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**7.1. Etudiant** : **540 périodes** Code U

**Enseignement clinique : Stage de démarches en soins infirmiers aux adultes : 520 périodes** Z

**Activités d’intégration professionnelle et de pratique réflexive : 20 périodes** Z

**7.2. Encadrement du stage :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dénomination des cours** | **Classement du cours** | **Code U** | **Nombre de périodes par groupe de 4 étudiants maximum** |
| Encadrement du stage : enseignement clinique : démarches en soins infirmiers aux adultes | PP | O | 12 |
|  |  |  | **Nombre de périodes**  **par groupe de 12 étudiants maximum** |
| Encadrement des activités d’intégration professionnelle et de pratique réflexive | PP | O | 20 |
| **Total des périodes** |  |  | **32** |